

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.16/11

Diminution des accidents et prévention efficace ?

M. Dominique Baettig, UDC

Aux questions posées, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante :

Le choix du lieu de pose des radars se fait sur la base d'une analyse de risques, tout en observant un tournus des endroits.

Le radar a un effet dissuasif sur la grande majorité des automobilistes mais celui-ci n'est pas réellement mesurable.

Le Service de police est attentif aux événements de circulation et cible ses actions en fonction de ceux-ci, dans le but de les voir diminuer.

Dans le cadre de la prévention, l'utilisation du « radar sympa » est privilégiée et porte ses fruits. Il permet par ailleurs des analyses précises sur les comportements des automobilistes, les vitesses, etc.

Ainsi, comme peut le constater l'auteur de la question écrite, la pratique observée par la Police locale ne relève ni du hasard, ni d'une volonté de remplir les caisses communales par ce biais.

A titre d'exemple, pour 2010, 8 jours ont été consacrés aux contrôles radar. Sur les 4'111 véhicules contrôlés, 63 étaient en infraction, ce qui représente 1.53 %. Ce taux, jugé excellent, est à mettre en parallèle, notamment, avec le rôle de prévention privilégié par la Police locale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 3 octobre 2011